

Bondoufle, le 9 janvier 2014



Compte-rendu de l'Assemblée Générale des porteurs d'obligations du 9 janvier 2014

L'Assemblée Générale des porteurs d'obligations ordinaires (CYBO) s'est tenue ce jour sur 2^{ème} convocation. Les 13.688 voix exprimées représentaient un montant total de 1,4 MEUR sur 9,0 MEUR d'obligations émises en octobre 2010.

Suivant les recommandations du Conseil d'administration, les porteurs ont approuvé à une large majorité (75,71%) le projet de modification des caractéristiques des obligations qui s'inscrit dans la suite logique d'une série de mesures mises en œuvre en 2013, visant à consolider les ressources financières de Cybergun tout en alignant l'échéancier de la dette du Groupe avec sa capacité de remboursement.

Les nouvelles caractéristiques des obligations sont donc :

- Echéance de remboursement au pair (100 €) : 18 octobre 2020 ;
- Coupons :
 - 3,32% par an de l'année civile 2014 à l'année civile 2018 ;
 - 5,00% pour l'année civile 2019 ;
 - 10,00% pour l'année civile 2020.
- Montant cumulé des intérêts versés pour chaque obligation : 55,10 €.

Les intérêts continueront à être versés trimestriellement et le taux actuariel de l'emprunt est désormais de 5,78%. Les obligations restent cotées en continu sous le libellé CYBERGUN 8% 18/10/16 EUR (FR0010945725 – CYBO).

A l'occasion de cette Assemblée Générale, Jérôme Marsac, Président de Cybergun, déclare : « Je remercie les porteurs d'obligations d'avoir suivi les recommandations du Conseil. Leur participation équilibrée à l'effort de restructuration financière témoigne de la volonté d'accompagner le redressement de l'entreprise. »

Recevez gratuitement toute l'information financière de Cybergun par e-mail en vous inscrivant sur :

www.cybergun.com

A propos de Cybergun : www.cybergun.com

Coté sur NYSE Euronext à Paris, Cybergun est un acteur mondial du tir de loisir. En 2012, Cybergun a réalisé un chiffre d'affaires de 89 MUSD (69 MEUR), dont 52% aux Etats-Unis et 36% en Europe. Qualifiée « Entreprise Innovante » par OSEO innovation, Cybergun est éligible aux FCPI. L'action Cybergun fait partie de l'indice CAC Small.

Action Cybergun : FR0004031839 – CYB

Obligation Cybergun 8% / OCT16 : FR0010945725 – CYBO

Contacts : ACTUS finance & communication

Analystes – Investisseurs : Jérôme Fabreguettes-Leib au +33 1 77 35 04 36

Journalistes : Nicolas Bouchez au +33 1 77 35 04 37

Découvrez l'univers des produits Cybergun :

www.facebook.com/cybergun

www.youtube.com/user/MrCybergun



Disclaimer

Ce communiqué peut contenir des données financières estimées, des informations sur des projets et opérations futurs, de futures performances économiques. Ces éléments de projection sont donnés à titre prévisionnel. Ils sont soumis aux risques et incertitudes des marchés et peuvent varier substantiellement par rapport aux résultats effectifs qui seront publiés après audit par les Commissaires aux comptes du Groupe.